

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2526**

commune (s) : Corbas

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Condorcet et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Les Charmilles

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2526**

commune (s) : Corbas

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Condorcet et appartenant à l'Association syndicale du lotissement Les Charmilles**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située rue Condorcet à Corbas, appartenant à l'Association syndicale du lotissement Les Charmilles et nécessaire à la régularisation foncière de ladite voie.

Il s'agit d'une parcelle de terrain, libre de toute location ou occupation, cadastrée sous le numéro 318 de la section BM représentant une superficie de 758 mètres carrés.

Aux termes du compromis, l'Association syndicale du lotissement Les Charmilles céderait ledit terrain à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Condorcet à Corbas, cadastrée sous le numéro 318 de la section BM pour une superficie de 758 mètres carrés, appartenant à l'Association syndicale du lotissement Les Charmilles, et nécessaire à la régularisation foncière de la rue de Condorcet à Corbas.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

**5° - Le montant** de 500 € à payer au titre des frais d'acte notariés sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**